

Compte rendu de séance

Séance du 20 Décembre 2016

L' an 2016 et le 20 Décembre à 08 heures 30 minutes , le Conseil communautaire de cet EPCI, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de réunion de l'EPCI sous la présidence de
VAN REMOORTERE Eric Président

Présents : M. VAN REMOORTERE Eric, Président, Mmes : BOURSIER Magali, DELAGE Nadine, MALOT Emmanuelle, PEPION Clarisse, PONROY Marie-Agnès, ROBERT Florence, SAUGET Nicole, MM : BARACHET Alain, CHEVALLET MICHEL, COMPAIN Yanick, GAUTHIER René, GOMET Alain, LABLANCHE Francis, LAPOUMEROULIE Dominique, MADROLLES François, PIERREL Olivier, PION Luc, RIOLET Guy, THENOT Daniel, THIBAULT Jean-Claude, TRICARD Jacques

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JEAN Paule à M. VAN REMOORTERE Eric, M. QUANTIN Jean-Philippe à M. PION Luc

Excusé(s) : MM : PION Gérard, RABATE Nicolas

Absent(s) : Mme GAULTIER Elisabeth, MM : COMTE BERNARD, HUBER Patrick, LABANNE Jean-Pierre, PUARD Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 22

Date de la convocation : 20/12/2016

Date d'affichage : 20/12/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOURSIER Magali

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

– DM/52016 - 2016_75

• DM/52016

réf : 2016_75

Mr le président explique que la DM proposée porte sur trois éléments
-Régularisation du montant prévu dans le budget concernant les AC
-Régularisation des ventes du restaurant d'aïze et de la SCI des noyers
-Transfert du FCTVA partie fonctionnement

Régularisation des AC
Besoin en fonctionnement au 73921 de 493€
Dépenses imprévues - 493€

Régularisation du FCTVA (fonctionnement)
Investissement - 13 212.7€ au 102291

Fonctionnement + 13 212.7 au 777

Vente restaurant Aize et SCI des noyers
Investissement - 84 726.77 au 1676

Fonctionnement + 84 726.77 au 752

En conséquence, Mr le président propose la DM suivante:

FONCTIONNEMENT

D-73921 +493€

D-022 -493€

D-023 + 97 939.47€

R-777 +13 212.70€

R-752 +84 726.77€

INVESTISSEMENT

D-102291 +13 212.7€

D-1676 +84 726.77€

R-021 +97 939.47€

Après avoir entendu l'exposé de Mr le président, le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative telle que proposé.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 9:00

20/12/2016

Au siège social de l'EPCI, le

Le Président

